

ALP'INFOR

BANQUE POPULAIRE DES ALPES



AMICALE POUR ENTREPRISES

Règlement de la course APE

Dimanche 20 mars 2011 à MEGEVE -Rochebrune
Slalom Géant 1 Manche

Participation : Epreuve réservée exclusivement aux adhérents de l'APE Loisirs +, saison 2010/2011 ayant pris leur carte LOISIRS + sauf invitation émise par le comité.

Nombre de participants : Seulement les 300 premières inscriptions seront retenues.

Catégories : Définies par année de naissance

Microbes 2002 et après	Minimes 1997 et 1996	Seniors 1990 à 1981	Masters 3 1958 et 1948
Poussins 2001 et 2000	Cadets 1995 et 1994	Masters 1 1980 et 1970	Masters 4 1947 et avant
Benjamins 1999 et 1998	Juniors 1993 et 1991	Masters 2 1969 et 1959	

Ordre de départ : Enfants : Par catégories (Microbes Filles, Microbes Garçons, Poussines, Poussins, Benjamins, Benjamins, Minimes Filles, Minimes Garçons, Cadettes, Cadets) et par tirage au sort.
Dames/Hommes Par catégories (Masters 4-3-2-1, Seniors, Juniors) et par tirage au sort

Pour le bon déroulement de la course et le respect de l'organisation, il est demandé aux concurrents de participer, quelles que soient les conditions météorologiques.

Réclamations : Selon la réglementation FFS en vigueur, toute réclamation ne sera acceptée que dans un délai de 15 minutes après la fin de la course auprès du responsable course.

Récompenses : Un lot sera remis à l'arrivée à chaque concurrent et une récompense pour :

les trois premiers (es) de chaque catégorie, le (la) concurrent(e), le (la) plus âgé(e), *la famille la plus performante, *les trois premières entreprises, et divers autres classements.

En cas d'égalité des temps les participants seront départagés d'après leur date de naissance. Pour les Enfants, les plus jeunes seront classés devant, pour les adultes, les plus âgés auront les faveurs du classement.

***Challenge famille Michel PAVILLON** : Les premières familles seront récompensées.

Le Challenge FAMILLE sera attribué à la famille ayant le temps le plus faible sur le cumul des temps du père, de la mère et d'un enfant inférieur à 17 ans et étant encore à la charge des parents. En cas d'égalité de temps l'âge de l'enfant sera pris en compte (les faveurs au plus jeunes).

***Challenge entreprises JEAN PIERRE PACINI** : Les trois premières entreprises seront récompensées.

Le Challenge ENTREPRISE J.P PACINI sera attribué à l'entreprise ayant le temps le plus faible sur le cumul des temps de 3 personnes (Obligation d'avoir une femme dans le challenge) salariées de l'entreprise.

En cas d'égalité les entreprises seront départagées par le nombre de femmes prises en compte pour le classement entreprises. S'il y a encore égalité sur l'addition des âges, l'équipe la plus âgée sera classée avant l'autre. Le challenge sera attribué pour 1 année.

Le challenge sera attribué définitivement à l'entreprise qui l'aura remporté 5 fois non consécutives.

Informations diverses :

Les forfaits étant commandés à l'avance, en cas d'absence aucun remboursement ne pourra être effectué.

A la fin de la course veuillez bien rendre vos dossards. Chaque dossard non rendu fera l'objet d'une facturation.

Les récompenses ne seront pas attribuées aux personnes non présentes à la remise des prix (sauf cas exceptionnel régularisé avec le responsable course et le président de l'A.P.E) le reliquat restant la propriété de l'APE.

Nota : Nous recommandons aux concurrents de ne s'engager que s'ils s'en sentent les possibilités techniques et physiques et déclarent sous leur propre responsabilité être en possession d'une assurance responsabilité civile (carte neige, licence, assurance...) ou d'un certificat médical de moins de trois mois. Les conditions de sécurité seront assurées sur la course, mais les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

L'APE se réserve le droit de prendre toutes les décisions dans tous les cas particuliers pour la sécurité des coureurs.